



Logement certifié

Rue: Rue du Baron d'Obin n°: 239 boîte: Bt35

CP: 4219 Localité: Wasseiges

Certifié comme : Appartement

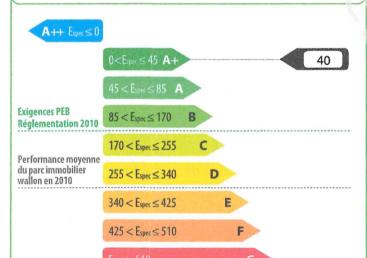
Date de construction : Avant ou en 1918





Performance énergétique

Consommation spécifique d'énergie primaire : 40 kWh/m².an

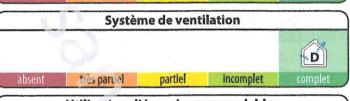


Indicateurs spécifiques





Performance des installations d'eau chaude sanitaire médiocre insuffisante satisfaisante bonne excellente





Certificateur agréé n° CERTIF-P2-01338

Nom / Prénom : DECOCK Philippe Adresse : Rue Louis Genonceaux

n°:12

CP: 5032 Localité: GEMBLOUX

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 02-sept.-2024. Version du logiciel de calcul 4.0.5.

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

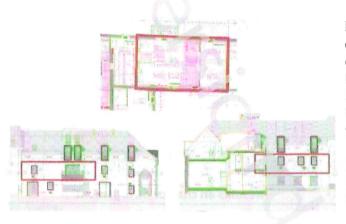


Numéro : Établi le : Non valide

Validité maximale : Non valide



Volume protégé



Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'on souhaite protéger des déperditions thermiques que ce soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bâtiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle délimite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par l'Administration.

Description par le certificateur

Le volume protégé comprend toutes les pièces de l'appartement situées au premier étage : séjour/cuisine, la buanderie, les sanitaires et salle d'eau ainsi que les 2 chambres.

Le volume protégé de ce logement est de 244 m³

Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur des murs comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum 150 cm. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (exprimée en kWh/ m^2 .an) et les émissions spécifiques de CO_2 (exprimées en kg/ m^2 .an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 85 m²

Rapport partiel

Les installations suivantes sont communes à plusieurs logements.

eau chaude sanitaire

□ ventilation

□ solaire thermique solaire photovoltaïque











Dès lors, certaines données proviennent du rapport partiel suivant :

N° du rapport partiel : 20240712008534

Validité maximale: 12/07/2034

Adresse principale du bien : Rue du Baron d'Obin 239 4219 Wasseiges

Celui-ci a été établi par : MOUTON Caroline

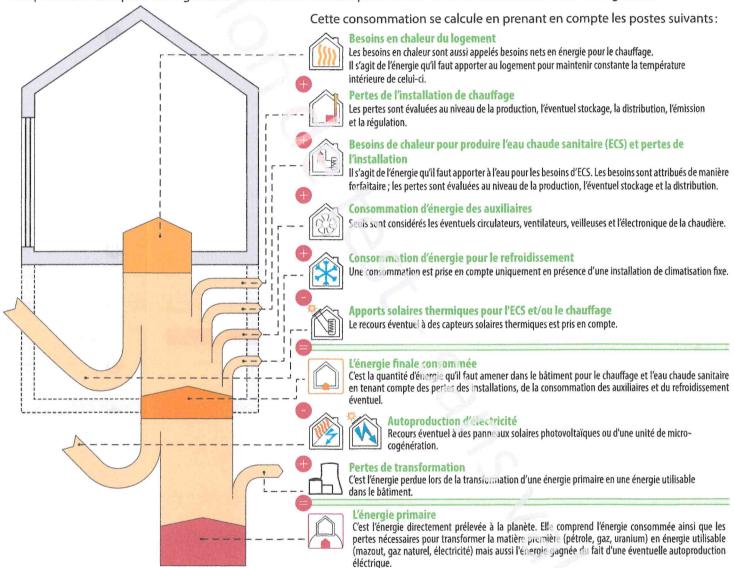
n° CERTIF-P2-01362





Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout le volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux. Le résultat peut différer de la consommation réelle du logement.



L'électricité : une énergie qui pèse lourd sur la performance énergétique du logement. À l'inverse, en cas d'auto-production d'électricité (via panneaux Pour 1kWh consommé dans un logement, il faut 2,5 kWh d'énergie dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au donc importantes, elles s'élèvent à 1,5 kWh. niveau des centrales électriques. EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE EXEMPLE D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE Panneaux photovoltaïgues - 1 000 kWh Consommation finale en chauffage 10 000 kWh Pertes de transformation Pertes de transformation évitées - 1 500 kWh 15 000 kWh Économie en énergie primaire - 2 500 kWh Consommation en énergie primaire 25 000 kWh Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois...) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.

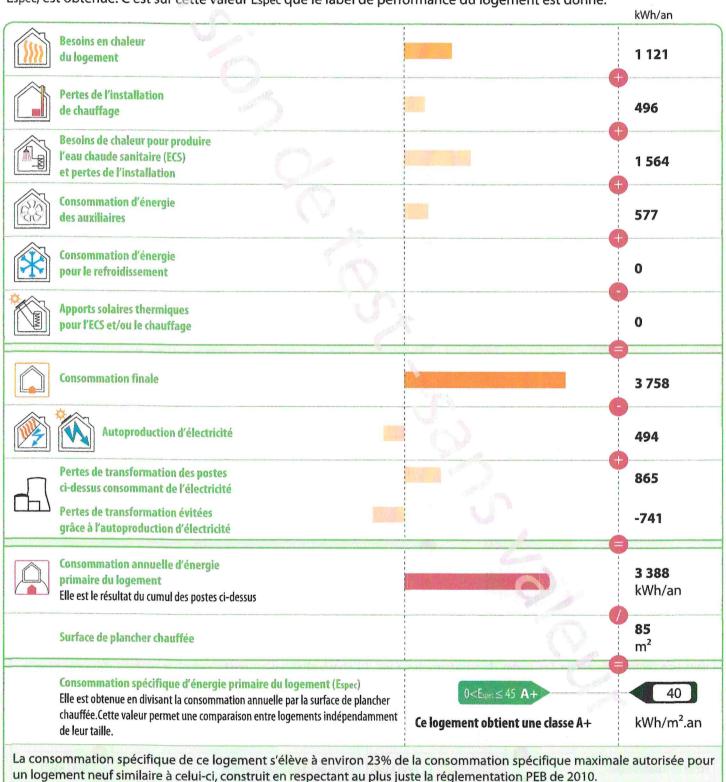


Numéro : Établi le : Validité maximale : Non valide Non valide Non valide



Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes repris dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spécifique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.







Preuves acceptables -1-

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométriques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obtenues également ou exclusivement grâce à des documents bien précis. Ces
 documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur;
 c'est pourquoi le certificateur doit lui fournir un écrit reprenant la liste exhaustive des preuves acceptables, au
 moins 5 jours avant d'effectuer les relevés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette.
 Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants, des données techniques relatives à
 certaines installations telles que le type et la date de fabrication d'une chaudière ou la puissance crête d'une
 installation photovoltaïque.

À défaut de constat visuel, de test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants utilise des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le poste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il était bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificateur	Références et descriptifs	
	Donnée produit	Isolation du mur extérieur par l'intérieur - Fiche technique - IKO ENERTHERM ALU + Dossier photgraphique	
Isolation thermique	Donnée produit	Isolation du complexe de plancher sur sol - Fiche technique - Nestaan	
	Donnée produit	Bordereau de menuiseries extérieures - Uw, moyen = 1,47	
	Donnée produit	Isolation des plateformes/toitures plates - Fiche technique	
Étanchéité à l'air	Pas de preuve		
Ventilation	Documentation technique	GPGE résidentiel - Zehnder ComfoD 300 - Fiche technique	
	Documentation technique	Fiche technique de la chaudière biomasse (cfr. rapport partiel)	
Chauffage	Documentation technique	Fiche technique de la chaudière gaz (cfr. rapport partiel)	
Eau chaude	Documentation technique	Fiche technique de la chaudière biomasse (cfr. rapport partiel)	
sanitaire	Documentation technique	Fiche technique de la chaudière gaz (cfr. rapport partiel)	



Numéro : Établi le : Non valide

Validité maximale :

Non valide Non valide



Preuves acceptables -2-

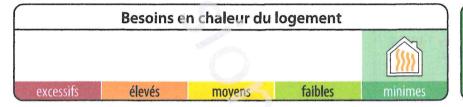
Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificateur	Références et descriptifs	
Solaire photovoltaïque	Documentation technique	Fiche technique des panneaux photvoltaïques Jinko Solar TIGER NEO N-Type 54HL4-(V) (cfr. rapport partiel)	





Descriptions et recommandations -1-

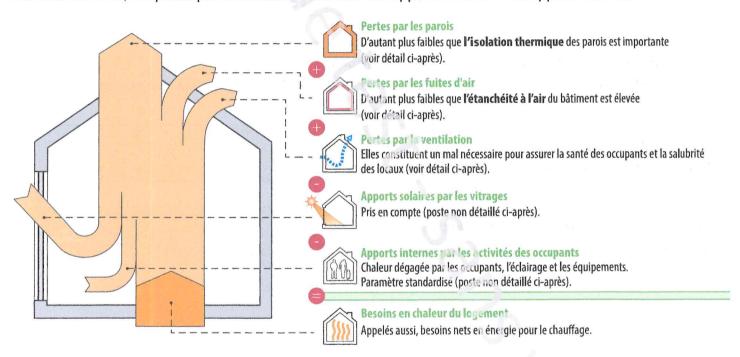
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations pour améliorer la situation existante.



13 kWh/m².an

Besoins nets en énergie (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleur à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'isolation thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports solaires et des apports internes.



Pertes par les parois Les surfaces renseignées sont mesurées suivant le protocole de collecte des données défini par l'Administration.				
Туре		Dénomination	Surface	Justification
		entant un très bon niveau d'isola thermique des parois est compara		ces de la réglementation PEB 2014.
M1 Mur plein en briques isolé par l'intérieur 52,4 m² Polyuréthane (PUR/PIR), 10 cm				
	STATE OF THE PARTY		entra constituit de presentat de travers de tribin en meneral de titur este manuel en consequent de tribin	suite



Numéro:

Non valide

Établi le : Non valide Validité maximale: Non valide



Descriptions et recommandations -2-

Туре		Dénomination	Surface	Justification
\triangle	F1	Fenêtres rectangulaires 108x94 (31, 32, 33 & 34)	4,1 m²	Double vitrage haut rendement - $U_w = 1,46$ W/m ² .K
	F2	Baie vitrée séjour (86)	5,3 m ²	Double vitrage haut rendement - $U_w = 1,33$ W/m ² .K
			AUCUNE	
	_	in a latin a in a selfi a set a secolification	eur inconnue	
_		isolation insuffisante ou d'épaisse		
_		ons: isolation à renforcer (si nécessai	re après avo	ir vérifié le niveau d'isolation existant).
_		ons: isolation à renforcer (si nécessai		ir vérifié le niveau d'isolation existant).
Recomm	andatio	ons: isolation à renforcer (si nécessai	re après avo	ir vérifié le niveau d'isolation existant).
Recomm	iandatio	ons : isolation à renforcer (si nécessai	re après avo	ir vérifié le niveau d'isolation existant).

AUCUNE





Descriptions et recommandations -3-

	/	1	7
1			1
			Ш
	CERCIPIE	-	4

Pertes par les fuites d'air

Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, car, d'une part, il ne faut pas réchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfuit hors du bâtiment est rèduite.

Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air.

Mon: valeur par défaut: 12 m³/h.m²

□ Oui

Recommandations: L'étanchéité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement, au niveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements ...) car c'est là que l'essentiel des fuites d'air se situe.



Pertes par ventilation

Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de remplacer l'air intérieur vicié (odeurs, humidité, etc...) par de l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des pertes de chaleur.

Un système de ventilation correctement dimensionné et installé permet de réduire ces pertes, en particulier dans le cas d'un système D avec récupération de chaleur.

Votre logement est équipé d'un système D. Les facteurs permettant de réduire les pertes par ventilation sont mentionnés ci-dessous.

mentionnes ci-dessous.	A state of		
Système D avec récupération de chaleur	Ventilation à la demande	Preuves acceptables caractérisant la qual	
☐ Non ☑ Oui Rendement du récupérateur de chaleur : 84 % Présence d'une régulation automatique : non	☑ Non □ Oui	☑ Non ☐ Oui	
Diminution g	lobale des pertes de ventilation		-64 %



Numéro:

Non valide Non valide

Établi le : Validité maximale : Non valide



Descriptions et recommandations -4-



69%

Rendement global en énergie primaire

Production	Générateur préférentiel : Chaudière, granulés de bois, non à condensation
	Générateur non préférentiel : Chaudière, propane/butane/GPL, à condensation
Stockage	Réservoir(s) de stockage dans un espace chauffé
Distribution	Moins de 2 m de conduites non-isolées traversant des espaces non chauffés
	Planchers, murs ou plafonds chauffant, sans vannes
Emission/	Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, avec vannes thermostatiques
régulation	Présence d'un thermostat d'ambiance
	Décompte individualisé des consommations de chauffage

Commentaire du certificateur

Toutes les conduites de chauffage traversant des EANC sont isolées. La distribution de l'installation de chauffage présente donc "Om de conduites non isolées traversant des espaces non chauffés".

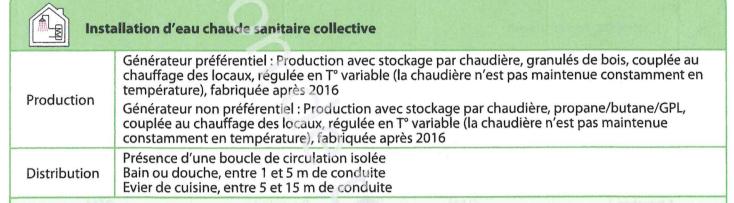




Descriptions et recommandations -5-



53 %Rendement global en énergie primaire



Recommandations:

Le niveau d'isolation du ballon de stockage n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine minérale devrait envelopper le réservoir de stockage pour éviter des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de le vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.

Commentaire du certificateur

Le ballon de stockage installé ici présente une isolation de 10cm sur sa périphérie (accumulateur stratifié - FROLING). Le système de distribution est un système COMBILUS. Une boucle d'eau chaude "primaire" circule depuis le ballon de stockage jusqu'au unité satellite (GIACOMINI) des appartements. L'eau chaude sanitaire est produite via un échangeur à plaques dans cette unité satellite.



Certificat de Performance Énergétique (PEB)

Bâtiment résidentiel existant

Numéro:

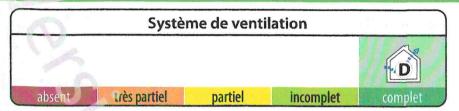
Non valide

Établi le : No Validité maximale : No

Non valide Non valide



Descriptions et recommandations -6-





Système de ventilation

N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Le certificateur a fait le relevé des dispositifs suivants.

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Séjour	OAM	Cuisine	OEM
Chambre 1	OAM	Buanderie	OEM
Chambre 2	OAM	WC	OEM '
		Salle de bain	OEM

Selon les relevés effectués par le certificateur, votre logement est équipé d'un système D complet. Dans un système D, l'alimentation en air neuf et l'évacuation de l'air vicié sont toutes les deux mécaniques, c'està-dire avec des ventilateurs.

Recommandation: La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'entretenir correctement votre système D, notamment en nettoyant et remplaçant les filtres régulièrement.





Descriptions et recommandations -7-

Utilisation d'énergies renouvelables sol photovolt biomasse pampe à chaleur cogénération



Installation solaire thermique

NÉANT



Installation solaire photovaltaïque

Puissance crête:

 $9,4 \, \text{kW}_{c}$

Orientation:

Ouest

Inclinaison:

30°

Installation collective:

M



Biomasse

Chaudière, granulés de bois pour le chauffage des locaux (installation collective) Chaudière, granulés de bois pour la production d'eau chaude sanitaire



Pompe à chaleur

NÉANT



Unité de cogénération

NÉANT



Numéro: Établi le : Non valide Non valide

Validité maximale: Non valide



Impact sur l'environnement

Le CO₂ est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Améliorer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces émissions de CO₂.

Émission annuelle de CO ₂ du logement	245 kg CO ₂ /an
Surface de plancher chauffée	85 m²
Émissions spécifiques de CO ₂	3 kg CO ₂ /m².an

1000 kg de CO₂ équivalent à rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

Pour aller plus loin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de ce logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un audit logement mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PEB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via : - un certificateur PEB

- les quichets de l'énergie
- le site portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- la liste des certificateurs agréés;
- les primes et avantages fiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- · des brochures de conseils à télécharger ou à commander gratuitement;
- · la liste des guichets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

Données complémentaires

Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référence du permis : NÉANT

Prix du certificat : 120 € TVA comprise